

LEDENON Championnat de France des Circuits

DATE: 23/09/2023

Sujet/Subject : **DECISION N° 9**

De/From : LES COMMISSAIRES SPORTIFS / STEWARDS

A/To : **GPA RACING**

Les commissaires, après avoir examiné les éléments, ont décidé ce qui suit :

N° & Pilote / No. & Driver : Voiture 39 M. Detout

Concurrent / Competitor: M. Detout

Date & Heure de l'incident : le 24/09/23 à 15h14

Séance / Session : Course 2

Faits / Facts : Cause une collision avec la voiture 777

Référence / Offence : Art. 8.1 règlement Standard des Circuits Asphalte 2023 et Art. 17.9 du Règlement sportif Championnat de France FFSA GT4 2023

Décision : Pénalité de 10 secondes ajoutée à la fin de la course et 2 points de comportement

Raison de la décision : Après avoir visionné les images de la caméra embarquée de la voiture 39, il a été constaté que la voiture N° 39 a causé la collision

Reçu par le concurrent (nom) : <u>Detout Albert</u> Received by the Competitor (name):	Date: <u>24/09/23</u>
Signature: <u>[Signature]</u> , <u>N. KNAUS</u>	Heure/Time: <u>17h30</u>

Il est rappelé aux concurrents qu'ils ont le droit de faire appel de certaines décisions des commissaires sportifs, conformément à l'article 15 du Code Sportif International de la FIA et à l'article 9.1.1 du Règlement Judiciaire et Disciplinaire de la FIA, dans les délais applicables.

Mr. GUILLEMAIN Roger
Président
Lic. 66508 FFSA

Mr. ARRIGHI Sylvain
Membre
Lic. 175703 FFSA

Mr. CHAMARD Laurent
Membre
Lic. 124825 FFSA

Copie / Copy : Pilote, Directeur de Course, Chronométrateur, Secrétaire du Meeting, Presse, Affichage
Competitor, Race Director, Timekeeper, Secretary of the meeting, Press delegate, Official Notice Board